

INSCRIPTIONS

Année scolaire 2023/2024

Du 2 MAI AU 11 AOÛT 2023
LE GUICHET UNIQUE

Le Guichet Unique vous permet d'inscrire ou de réinscrire vos enfants en une seule fois aux activités suivantes :

ACCUEIL
PÉRISCOLAIRE
ÉTUDES
DIRIGÉES

ACCUEIL
DE LOISIRS

RESTAURATION
SCOLAIRE

MAISON
DES JEUNES

- **Directement en ligne sur l'Espace Famille**
www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
Effectuez toutes vos démarches 24h sur 24, 7 jours sur 7 !
- **À l'Hôtel de Ville**, uniquement sur rendez-vous*,
du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
*Prenez rendez-vous en ligne, rubrique «Enfance»
ou par téléphone au 05 53 41 53 25
- **Par mail** : guichetunique@mairie-villeneuve-sur-lot.fr

Espace Famille



Renseignements au 05 53 41 53 25
guichetunique@mairie-villeneuve-sur-lot.fr

Liste des documents à fournir au dos -->



INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS ET CALCUL

- **Carnet de santé avec vaccins à jour.**
- En cas d'allergie alimentaire, certificat médical de moins de 3 mois, ou PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), s'il a été établi.
- En cas d'inscription à une activité aquatique et/ou nautique, photocopie du brevet de natation.
- **Avis d'imposition 2022** sur les revenus 2021 (les 2 avis en cas de vie maritale).
- Attestation *Aide aux vacances* CAF ou *Attestation QF* de la MSA, de l'année en cours.
- **Montant détaillé des prestations perçues actuellement** (attestation de paiement CAF ou MSA)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- L'accès aux accueils de loisirs se fait uniquement sur **réservation**, après inscription du service
- Pour le paiement par prélèvement bancaire, fournir un RIB.
- En cas de séparation : extrait du jugement (avec modalités de garde des enfants).
- Les tarifs appliqués sont strictement proportionnels à vos revenus.
- **Attention**, le **tarif maximum** sera appliqué dans les cas suivants :
 - pas d'inscription,
 - pas de calcul du tarif.
- Inscriptions à la maison des jeunes : paiement de la cotisation lors de l'inscription